



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## aéroports

Question écrite n° 67563

### Texte de la question

M. Jean Tiberi attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement au sujet des polémiques que ne cesse de susciter la construction d'un troisième aéroport en région parisienne. Ce troisième aéroport est-il nécessaire et compatible avec l'état des finances publiques ? Il demande au Gouvernement quelle décision celui-ci compte prendre et dans quel délai.

### Texte de la réponse

Le Gouvernement a confirmé le 26 octobre 2000 la nécessité d'une nouvelle plate-forme aéroportuaire internationale pour le grand bassin parisien que le précédent gouvernement avait décidé d'implanter dans la région centre. Cette plate-forme est nécessaire pour répondre à la demande qui restera à satisfaire, à l'horizon 2020, lorsque l'ensemble des aéroports des grandes métropoles régionales, et les lignes à grande vitesse, auront développé leur offre alternative. Elle tient compte des engagements de limitation pris par ce gouvernement, à l'égard des populations riveraines d'Orly et de Roissy. A l'issue du débat public organisé par la Commission nationale du débat public, le Gouvernement a fait connaître le 15 novembre dernier un plan de soutien résolu à l'activité aéroportuaire, notamment pour les dix grands aéroports régionaux. C'est dans ce cadre que le secteur autour de Chaulnes a été retenu pour la future plate-forme.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean Tiberi](#)

**Circonscription :** Paris (2<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 67563

**Rubrique :** Transports aériens

**Ministère interrogé :** équipement et transports

**Ministère attributaire :** équipement et transports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 octobre 2001, page 5886

**Réponse publiée le :** 21 janvier 2002, page 330